



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 19 juin 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

02 JUL. 2024
transmis en Sous-Préfecture le
02 JUL. 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme DESFORGES,
M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES, M. PRACA, Maires-
Adjoints,
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE,
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL,
Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS,
Mme CAMPION, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, M. BUYS, M. BIZET,
Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme WANG, pouvoir remis à M. FOURNIER
M. AMADEI, pouvoir remis à M. DOAN
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE
Mme MORAINÉ, pouvoir remis à M. FRANÇOIS
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS

Absents :

M. GALPIN
M. LEPUT

Secrétaire de séance : Pascal SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 22
mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.
La séance est levée à 22 heures 15.

N° 24-4-14

OBJET

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DE
L'AMÉNAGEMENT CYCLABLE ROUTE DE CROISSY AVEC LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE
SEINE ET LA VILLE DU VESINET**

M. CHARLES rappelle que le conseil communautaire de la CASGBS a adopté le 9 mai
2019 par délibération n°19-94 son Plan vélo pour la période 2019-2026, élaboré en
étroite collaboration avec les 19 communes du territoire.

Le Plan Vélo se matérialise par la création de près de 80 km de réseaux cyclables, au
sein duquel un tronçon situé route de Croissy au Vésinet et au Pecq est inscrit comme axe
d'aménagement cyclable complémentaire (accès aux gares et autres pôles d'échanges
multimodaux).

Les travaux concernant cet aménagement cyclable ont été pris en charge financièrement
par la CASGBS et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CASGBS

Accès de gestion en préfecture
078-217804814-20240626-24-4-14-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Il a été convenu le principe de signature d'une convention de gestion et d'entretien entre la CASGBS et les communes du Vésinet et du Pecq, dont l'objet est de confier à ces dernières, le soin de réaliser la partie gestion et maintenance de l'aménagement cyclable route de Croissy et de ses équipements, pour le tronçon situé sur leur territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention élaboré par les services de la CASGBS,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux réunie le 12 juin 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

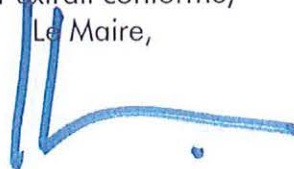
APPROUVE la convention de gestion et d'entretien de l'aménagement cyclable route de Croissy avec la CASGBS et la ville du Vésinet.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de gestion et d'entretien de l'aménagement cyclable route de Croissy avec la CASGBS et la ville du Vésinet.

La convention de gestion et d'entretien est annexée à la présente délibération.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Laurence BERNARD